

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2025/15

QUESTION N°7

<u>OBJET</u>: <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> / DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C.S.S) DE LA SOCIETE « M.R.F » A SAINT OUEN L'AUMONE

L'an deux mille vingt-cinq Le vingt-six A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Souleymane SANOGO
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS:

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Christophe CONNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 29 Transmis en Préfecture le Publié(e) le : Exècutaire le :

N°D2025 15 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation de représentants au sein de la Commission de suivi de site (C.S.S) de la Société « Matériaux Routiers Franciliens -MRF » à Saint Ouen l'Aumône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 247 de la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 dite Loi grenelle II,

Vu le Code de l'Environnement notamment ses articles R.125-8-2 et R.125-8-4.

Vu le Décret n°2012-189 en date du 7 février 2012 relatif à la création des commissions de suivi de site (C.S.S),

Considérant l'activité de la Société « Matériaux Routiers Franciliens (MRF) » implantée à saint Ouen l'Aumône.

Considérant la nécessité de désigner parmi les membres du Conseil Municipal deux représentants qui siègeront à la Commission de suivi de site.

Considérant les candidatures de Madame Isabelle CHOCHON LAMBERT en tant que membre titulaire et Monsieur Dominique MORIN en tant que membre suppléant pour constituer le collège « collectivités territoriales » de la commission de suivi de site de la Société « Matériaux Routiers Franciliens (MRF) »;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

- ✓ RENONCER au vote à bulletin secret.
- ✓ DESIGNER Madame Isabelle CHOCHON LAMBERT en tant que membre titulaire et de Monsieur Dominique MORIN en tant que membre suppléant pour constituer le collège « collectivités territoriales » de la commission de suivi de site de la Société « Matériaux Routiers Franciliens (MRF) ».

Transmis en Préfecture le : 01/04/225

Publié(e) le : 0/1041225

Exécutoire le : 01/04/225

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. POUR EXTRAIT CONFORME PIERRELAYE, LE 26 MARS 2025

LE MAIRE

MICHEL VALLADE